

PROCÈS-VERBAL de la séance du Conseil Syndical du lundi 16 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le seize décembre à dix-huit heures quarante-cinq, le Conseil Syndical, dûment convoqué le onze décembre deux mille vingt-quatre, s'est réuni en salle de réunion de la Mairie de La Pesse, sous la présidence de M. Jérôme GRENARD, Président.

En exercice	6	<i>Membres présents</i> : Jérôme GRENARD, Grégoire JUBERT, Anthony HAREL, Isabelle HEURTIER (suppléante)
Présents	4	<i>Pouvoirs</i> : Karine JEANTET PROST à Jérôme GRENARD
Votants	5	<i>Absents excusés</i> : Anne MICHAMBLÉ, Claude MERCIER
Absents	1	<i>Secrétaire de séance</i> : Anthony HAREL, adopté à l'unanimité

Le Président énonce l'ordre du jour de la séance :

- 1) Approbation du procès-verbal du conseil syndical du 8 avril 2024
- 2) DM n°01/2024 : Révision de crédits suite au remboursement de la taxe foncière
- 3) Convention déneigement caserne - Saison 2024/2025
- 4) SDIS du Jura : - Assistance sur le sujet de la DECI (Défense Extérieure Contre l'Incendie)
- Point caserne
- 5) Suivi de l'état des lieux des bornes incendie
- 6) Point sur les travaux de bardage de la caserne

1) Approbation du procès-verbal du Conseil Syndical du 8 avril 2024 :

Le Président demande si les conseillers ont des remarques ou des corrections à apporter sur le projet de procès-verbal transmis avec la convocation.

Ainsi, le Conseil Syndical, avec 5 voix Pour, dont 1 Pouvoir, **APPROUVE** le procès-verbal du conseil syndical du 8 avril 2024.

2) DM n°01/2024 : Révision de crédits suite au remboursement de la taxe foncière – Délibération n°006/2024 :

Suite à l'information transmise par le service juridique et financier du SDIS du Jura, la caserne n'est pas soumise à la taxe foncière, étant un bâtiment affecté à un service public. Le SIVU a donc transmis un courrier de demande d'exonération au Service Départemental des Impôts Fonciers qui a procédé au remboursement des 5 dernières années, soit 629 €.

Au niveau comptable, il convient d'ouvrir des crédits pour permettre l'émission des annulatifs de mandats sur exercices antérieurs, qui généreront une recette de fonctionnement. Par ailleurs, cette taxe étant refacturée au SDIS du Jura, des annulatifs de titres sur exercice antérieurs permettront de rembourser les sommes indument payées.

La décision modificative est la suivante

Section recettes de fonctionnement

Chapitre 77 – Article 773 – Mandats annulés sur exercices antérieurs + 629,00 €

Section dépenses de fonctionnement

Chapitre 67 – Article 673 – Titres annulés sur exercices antérieurs + 629,00 €

Après présentation, le Conseil Syndical, avec 5 voix Pour, dont 1 pouvoir, **APPROUVE** la décision modification n°01/2024 présentée.

3) Convention de déneigement de la caserne - Saison 2024/2025 avec le prestataire privé Vivien BLANC Multi-travaux – Délibération n°007/2024 :

Le Président rappelle qu'une convention a été établie en 2023 avec le prestataire privé Vivien BLANC Multi-travaux pour le déneigement de la caserne. Cette année, il est proposé de signer une convention pour un forfait de 10 passages au lieu de 20. Le tarif réactualisé passe de 12 € à 14,60 € TTC le passage, soit une facture de 146,00 € TTC payable en début de saison. Au-delà du forfait, les passages supplémentaires feront l'objet d'une facturation mensuelle. Le travail fourni étant de qualité, le Président propose de signer la nouvelle convention annuelle.

Ainsi, le Conseil Syndical, avec 5 voix Pour, dont 1 pouvoir, **ACCEPTE** la convention de déneigement pour la période du 1^{er} novembre 2024 au 31 mars 2025 aux tarifs et conditions énoncés, **AUTORISE** le Président à signer tous documents afférents à cette affaire.

4) SDIS du Jura :

a/ Arrêté communal de DECI (Défense Extérieure Contre l'Incendie) :

Depuis 2017, les communes ont l'obligation de réaliser un inventaire des risques incendie sur leur territoire par le biais d'un arrêté municipal de DECI (Défense Extérieure Contre l'Incendie). Il s'agit d'un travail d'analyse du territoire listant les points d'eau d'incendie, les réserves, mais aussi les carences et les projets d'amélioration pour respecter le RDDECI (Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie du Jura).

Les maires de La Pesse et Les Bouchoux souhaitent travailler ensemble par le biais du SIVU et s'appuyer sur l'assistance proposée par le SDIS du Jura. L'objectif est que l'arrêté DECI soit pris avant la fin du mandat en 2026. Le travail de recensement des bornes incendie réalisé cette année par les agents communaux est une première étape.

Le sujet des habitations isolées, les secteurs difficiles d'accès, les bois des forêts secs sont pour chaque territoire objet à réflexion. Le choix des investissements à engager (bâches, cuves, etc..) en est un autre.

Il est proposé d'organiser une première réunion début d'année 2025. Les dates des samedis 8 et 15 février seront proposées au SDIS.

b/ Point caserne :

Le SDIS envisage de changer de chaudière pour le chauffage du bâtiment. Celle-ci n'a jamais fonctionné correctement depuis la construction. Les pompiers sont inconfortables à cause du froid et certains matériels nécessitent que le local soit tempéré un minimum.

Les nouvelles recrues viennent renforcer l'effectif de la caserne qui sera de 15 pompiers opérationnels fin 2025. C'est une bonne nouvelle d'avoir des personnes jeunes et impliquées après une période compliquée.

5) Suivi de l'état des lieux des bornes incendie :

Durant l'année 2024, les agents communaux ont recensé et testé les bornes à incendie. Toutefois, La Pesse n'a pas pu terminer l'ensemble des contrôles. Ces données sont compilées dans un listing qui met en avant les actions curatives à engager. En 2025, un plan d'actions sera établi en fonction des urgences, et des devis seront demandés aux entreprises pour les travaux de remise en état.

6) Point sur les travaux de bardage de la caserne :

L'artisan prévoit d'intervenir à partir de février 2025, mais il conviendra d'attendre des conditions météorologiques favorables pour le démarrage. A ce moment-là, un acompte de 30% pourra être demandé sur la subvention DETR allouée.

QUESTIONS DIVERSES :

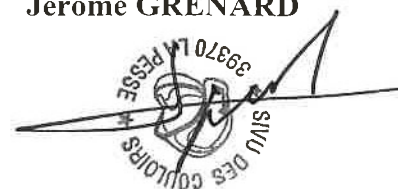
- Tournée des calendriers : Les pompiers ont eu de bons retours sur la nouvelle édition du calendrier. C'est important que la population continue à l'apprécier.

FIN DE LA REUNION à 19H30.

Secrétaire de Séance



**Le Président,
Jérôme GRENARD**



Délibérations du conseil syndical du lundi 16 décembre 2024,

- 006/2024 : Révision de crédits suite au remboursement de la taxe foncière
- 007/2024 : Déneigement de la caserne – Saison 2024/2025 : Convention avec le prestataire privé Vivien BLANC Multi-Travaux